

Fiche 2 PP 50-53 géographie première.
La Nouvelle Calédonie dans son environnement régional.
Synthèse

I-Une réalité : des échanges variés mais encore restreints.

La Nouvelle Calédonie s'insère économiquement dans son espace régional par le développement des échanges économiques régionaux. Ces échanges sont essentiellement constitués d'importations. La Nouvelle Calédonie importe des produits alimentaires et manufacturés des deux Nord de la région. L'Australie est le pays avec lequel la Nouvelle Calédonie commerce le plus, mettant ainsi en évidence le développement australien plus affirmé face à son homologue néo zélandais. Les archipels océaniques fournissent la Nouvelle Calédonie en produits bruts. Le territoire est le fournisseur essentiel de Wallis et Futuna et exporte des produits alimentaires (produits de la mer notamment) vers l'Océanie. Mais l'essentiel du commerce calédonien est extérieur à la zone. Des liens privilégiés se sont construits depuis l'époque coloniale avec la France et l'Union européenne.

Depuis la fin des années 80, la Nouvelle-Calédonie a les moyens d'affirmer sa présence dans le Pacifique d'abord par le réseau aérien. La compagnie aérienne locale a tissé une toile mettant la Nouvelle Calédonie à portée d'avion de tous les pays importants de la région mais aussi avec les territoires français du Pacifique. Les avions calédoniens ont ainsi pris le relais de la compagnie Air France dans cette partie du Pacifique. La Nouvelle Calédonie est aussi le relais de la francophonie, faisant figure de vitrine du français dans un espace essentiellement anglophone.

Le rayonnement est aussi militaire et géopolitique puisque les forces militaires françaises sont utilisées à des fins sécuritaires mais aussi d'entraides en cas de catastrophes naturelles. Ces forces peuvent participer dans le même temps à des exercices militaires conjoints avec les forces australiennes, néo zélandaises permettant à la France d'avoir ainsi un rôle géopolitique dans le Pacifique.

La Nouvelle Calédonie est aussi par ses équipements, structures et formations sportives un des espaces qui organisent de façon régulière des rencontres sportives de rayonnement régional important comme les Jeux du Pacifique mais aussi les Océania. Les sportifs calédoniens ont ainsi des compétitions régulières et leurs délégations sont souvent les plus nombreuses.

II-Une volonté politique favorise la coopération régionale.

La Nouvelle-Calédonie s'affirme comme espace stable et développé. Des dispositifs juridiques lui permettent de participer à différentes organisations régionales comme la CPS, le gouvernement local peut signer des accords avec des territoires indépendants comme le Vanuatu.

L'Union européenne y a une représentation et la France vient d'y organiser le troisième sommet France-Océanie au cours duquel la Nouvelle Calédonie a fait figure de relais français et européen dans le Pacifique.

Fiche 2 PP 50-53 géographie première.
La Nouvelle Calédonie dans son environnement régional.
Commentaire de documents

Document 1 : le commerce extérieur de la Nouvelle-Calédonie avec les pays de l’Océanie

La Nouvelle-Calédonie commerce en partie avec les pays de la région. Comme toutes les îles de l'Océanie, mis à part l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ce commerce est déficitaire avec un taux de couverture inférieur à 100. Le territoire commerce d'abord avec les deux espaces développés de la région. Les deux tiers des importations proviennent d'Australie. L'essentiel est constitué par des produits industriels finis ou semi-finis (des bateaux aux vêtements, du meuble au tracteur, du matériel électrique aux produits de fonte..), par des produits énergétiques et agricoles. Les importations néo-zélandaises sont quasiment identiques, dans une proportion moindre, avec davantage de produits bruts agricoles et dérivés. Avec tous les autres archipels le commerce est aussi déficitaire, l'essentiel des importations consistant en produits alimentaires comme le sucre de Fidji, le café de Papouasie-Nouvelle-guinée, des produits bruts comme les perles de Polynésie, le bois de Fidji, des Salomon et du Vanuatu, des produits manufacturés avec le textile fidjien, les huiles polynésiennes et aussi des objets d'art papou .

Le commerce est équilibré avec le Vanuatu et les îles Marshall. Il s'agit ici d'exporter des produits manufacturés et de recevoir des produits alimentaires comme la viande, du bois, des huiles et des objets d'art. Il est vraiment excédentaire avec Wallis-et-Futuna, Samoa, Samoa américaines. A destination des Samoa Américaines, il s'agit de poissons et crevettes.

Des liens commerciaux sont donc établis avec l'Océanie proche mais l'essentiel du commerce pour la Nouvelle-Calédonie se fait en dehors de la zone avec notamment l'Union européenne et la France.

Document 2 : le réseau d’Aircalin

En 1983 Air Calédonie International est créé comme l'extension internationale de la compagnie domestique Aircalin. Elle opère son premier vol commercial au départ de Melbourne en association avec Qantas. Cette même année, elle loue un Boeing à Air Nauru qui lui permettra d'assurer des vols réguliers vers Brisbane, Nandi, Port Vila et Wallis. En 1985 s'ouvre l'escale de Sydney puis en 1987 la liaison Wallis-Futuna. Papeete, via Nandi, ouvre en 1988.

En mars 1991, Air Calédonie International lance sa classe affaire « Hibiscus ». Elle est également cette année transporteur officiel des IX^e Jeux du Pacifique de Port Moresby.

La compagnie est alors transporteur officiel des délégations de Nouvelle-Calédonie et Wallis aux X^e Jeux du Pacifique à Tahiti en 1995. En 1996, un nouveau logo, transforme Air Calédonie International en Aircalin.

En 2000, Aircalin ouvre une liaison vers Osaka et reprend, à partir de 2001-2002, la ligne sur Tokyo jusque là desservie par Air France en achetant deux airbus qui rentrent en service en 2003. En 2008, Aircalin ouvre une ligne sur Séoul.

Document 3 : la Nouvelle-Calédonie relais de la francophonie

La Nouvelle Calédonie, territoire français, est un relais de la culture française et de la francophonie en Océanie. L'Institut de la francophonie dans le Pacifique, lancé en 2004, vise à resserrer les liens entre les francophones de l'Océanie, en particulier ceux d'Australie, de Nouvelle-Zélande, des îles Fidji et du Vanuatu. La commémoration le 20 mars de la journée de la Francophonie dans le monde est l'occasion d'organiser des rencontres autour de la langue

française. Le Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC), créé en 1980, a vocation d'organiser des stages pour les professeurs de français de la zone Pacifique et pour les étudiants étrangers francisants. L'Alliance Champlain, fondée en 1985, s'attache à faire respecter l'usage du français et organise des concours, des conférences et des collectes d'ouvrages pour les écoles du Vanuatu. Le bouquet numérique Canal Sat, avec ses 50 chaînes télé et radio francophones, arrose tout le Pacifique Ouest, de la côte occidentale de l'Australie jusqu'aux îles Fidji, en passant par le Vanuatu.

Document 4 : la coopération militaire avec l'exercice «croix du Sud » en Nouvelle-Calédonie.

Parmi les îles océaniques, la Nouvelle Calédonie est le lieu où les forces armées stationnées sont les plus nombreuses, mobiles et actives. Elles doivent contribuer à la préservation des intérêts de la France sur l'ensemble de la zone de responsabilité permanente (ZRP). Leur rôle est multiple. Elles doivent maintenir une capacité d'intervention en coordination avec le commandant supérieur des forces armées en Polynésie Française. Elles participent au dialogue régional. Elles doivent soutenir l'action de l'Etat en Nouvelle Calédonie et à Wallis et Futuna et contribuer aux conditions de stabilité et de développement des territoires en zone de responsabilité. Elles doivent conduire ou participer à une opération militaire dans un environnement national ou multinational dans la zone ; et contribuer à une opération de secours d'urgence (humanitaire, catastrophe naturelle...). Les forces armées françaises interviennent dans le cadre de l'accord FRANZ (accord régional tripartite entre la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande portant sur la coordination de l'assistance aux populations des Etats insulaires de la région en cas de calamité naturelle comme aux Salomons en 2007 suite au tsunami). Elles assurent une surveillance des ZEE et luttent contre la pêche illicite. Elles contribuent à la formation des forces de sécurité des Etats Insulaires.

Document 5 :la Nouvelle-Calédonie organise les jeux du Pacifique en 2011

La nouvelle Calédonie est aussi un moteur culturel et sportif. Le territoire organise les Jeux du Pacifique pour la 3ème fois. C'est la délégation la plus nombreuse. Les jeux ont été officiellement organisés en 1961 à l'initiative des Fidjiens. Les premiers jeux se sont déroulés à Suva en 1963. Depuis ils ont lieu tous les trois puis quatre ans. Y participent tous les pays de la zone mais l'Australie et la Nouvelle-Zélande n'y sont pas absents en participant techniquement et financièrement. De plus en plus d'athlètes se rencontrent lors de ces jeux. Donc les îles les plus développées les organisent. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie les organise-t-elle en 2011. D'autres rencontres ont lieu comme les Océania organisés par discipline et où se rencontrent tous les pays de la région y compris Australie et Nouvelle-Zélande.

Document 6 : extrait de la loi organique du 19 mars 1999

Le rayonnement de la Nouvelle Calédonie dans le Pacifique est affirmé depuis 1988 par les accords de Matignon et confirmé par l'accord de Nouméa en 1998. C'est par une volonté politique définie que le gouvernement de la Nouvelle Calédonie peut prendre des engagements extérieurs. Ainsi la Nouvelle-Calédonie est présente dans différentes organisations : la CPS depuis 1947, membre du PIDP (Programme de développement des îles du Pacifique) en 1980, de la SOPAC (Commission des géosciences appliquées du Pacifique sud) en 1991, du PROE (Programme régional océanien de l'environnement) en 1992, du SPTO (Organisation du tourisme du Pacifique sud) en 1993, de l'Agence des Pêches du Forum en 1999. Elle est devenue observateur du Forum en 2000.

Document 7 : des accords bilatéraux avec l'exemple du Vanuatu

La coopération régionale avec le Vanuatu est renforcée depuis 1998. Le gouvernement peut signer des accords bilatéraux. Il existe depuis 1993 un accord général d'amitié et de coopération signé à Paris entre les deux gouvernements, français et vanuatais. Il existe aussi depuis 1993 un accord de coopération régionale confirmé par une convention de coopération en 2002. Cela met en place une commission mixte

avec pour la Nouvelle-Calédonie, des représentants du gouvernement, du haut-commissariat de la République, de l'ambassade française au Vanuatu, de l'agence française de développement. Pour le Vanuatu, les membres sont désignés par le Premier ministre. L'Agence de Développement Economique de la Nouvelle Calédonie (ADECAL) assure le secrétariat. Cette coopération est importante dans le domaine financier et économique avec l'implantation de capitaux publics et privés français. Les investissements permettent ainsi d'améliorer les infrastructures de transports (aéroports de Tanna et Santo), les soins médicaux. La coopération permet à la Nouvelle-Calédonie de recevoir des étudiants vanuatais.

Ce développement des relations permet à la Nouvelle Calédonie et à la France de s'affirmer dans un archipel où les capitaux australiens mais aussi chinois et japonais sont dominants.

Document 8 : extrait de l'allocution prononcée par M. Yves Dassonville lors de l'ouverture du colloque de la Maison de la Mélanésie à l'IRD, le 4 septembre 2008

La valorisation et affirmation culturelle ont d'abord été l'œuvre de l'agence de développement de la culture kanak créée dans le cadre des accords de Matignon –Oudinot. Elle est relayée ensuite par le Centre Culturel Tjibaou, inauguré les 4 et 5 mai 1998. Le CCT est un lieu d'affirmation de la culture kanak, un lieu également de création contemporaine, de rencontres et d'échanges avec les autres cultures océaniques.

Le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique, (Fonds Pacifique) est un instrument de coopération régionale. Ce fonds inscrit au budget du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes est géré par le Secrétariat Permanent pour le Pacifique. Il ne substitue pas aux actions de coopération bilatérale mais vise plutôt des programmes à caractère régional (sauf exception pour des circonstances particulières) favorisant l'ouverture des collectivités françaises vers leur environnement régionale et le soutien à la francophonie. Plus généralement, il est consacré à promouvoir leur insertion régionale, le renforcement de leur partenariat avec les pays océaniques et les organisations régionales. Le Fonds Pacifique vient en appui aux canaux de financement définis par le [Ministère des Affaires Etrangères et Européennes](#) et par l'[Agence Française de Développement](#), en complément des actions de coopération régionale menées par les collectivités françaises du Pacifique et de certaines actions menées par les organisations régionales océaniques

Document 9 : le sommet France-Océanie à Nouméa en Juillet 2009

Les sommets France-Océanie ont été inaugurés par Jacques Chirac, président de la République. Il s'agit de donner une dynamique nouvelle à la coopération régionale dans les relations de la France avec la région Pacifique. Cela permet de conforter l'insertion désormais active des collectivités françaises du Pacifique dans leur région, ainsi que la contribution de la France à la coopération mise en place par l'Union européenne au bénéfice de la région Pacifique.

Le premier sommet a été organisé en 2001 à Paris et a permis l'inauguration du musée du Quay Branly. Le deuxième a eu lieu à Papeete en 2003 et enfin à Nouméa en 2009.

Les participants ont réaffirmé leur volonté d'établir des partenariats conformes aux objectifs prioritaires du Plan de renforcement de la coopération et de l'intégration régionales pour le Pacifique, adopté lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique (FIP) tenu en octobre 2005 à Port-Moresby. Ils ont souligné la nécessité de mobiliser des ressources pour parvenir à une croissance durable et équitable et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans la région, en portant une attention particulière aux besoins spécifiques des petits États insulaires.

La France est riveraine du Pacifique par ses Collectivités de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna. Elle partage les préoccupations des États et collectivités océaniques, et y demeure attentive, au plan international, comme l'illustre en particulier l'organisation, en 2008, à Bruxelles, sous présidence française de l'Union européenne (UE), de la première réunion de la Troïka

ministérielle UE-FIP, qui a été l'occasion de souligner l'importance de l'engagement de l'Union européenne dans la région.

Le 3^{ème} sommet a été l'occasion d'aborder les enjeux liés à la protection de l'environnement et au changement climatique. L'urgence de la situation de certains petits pays insulaires menacés par l'élévation du niveau de la mer a été rappelée par Bernard Kouchner, et la Nouvelle-Calédonie a annoncé son intention de s'associer à la délégation française lors de la conférence de Copenhague en décembre 2009. Le thème de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, a été discuté pour souligner la nécessité d'une coordination des efforts de surveillance dans ce domaine. La rencontre entre la France et l'AOSIS (Alliance of Small Island States) du 21 septembre à New-York illustre à cet égard le soutien de la France à ces Etats dans le domaine du changement climatique.